

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 9 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
Le neuf du mois de juillet,  
A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents** : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration** : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

**Excusés** : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

**Absents** : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

**Secrétaire de séance** : Olivier CLEMENCE

|                  |                  |               |                                        |
|------------------|------------------|---------------|----------------------------------------|
| <b>MEMBRES :</b> | En exercice : 64 | Présents : 45 | Ayant pris part à la délibération : 53 |
|------------------|------------------|---------------|----------------------------------------|

|                                                             |                                                              |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b><u>Délibération n° :</u></b><br><b><u>2026-07-01</u></b> | <b>Objet : Validation du protocole de sortie DSP piscine</b> |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|

Par convention en date du 21 décembre 2000, transférée à la Communauté de Communes du Pays de Maîche par avenant du 21 octobre 2004, la gestion de la piscine intercommunale a été confiée à la société S.A. M.Y. BONSENS dans le cadre d'une délégation de service public.

Par avenant n°8 signé le 10 juillet 2025, la durée de cette convention a été prolongée jusqu'au 30 juin 2026, afin de permettre la conclusion et la prise d'effet d'un nouveau contrat de délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Afin d'assurer la continuité du service public et d'organiser les opérations de clôture de la délégation arrivant à échéance, un **protocole de fin de contrat** a été établi entre la Communauté de Communes du Pays de Maïche et la société S.A. M.Y. BONSENS.

Ce protocole a pour objet de définir les modalités pratiques, administratives, techniques, patrimoniales, financières et sociales permettant d'assurer une transition sécurisée entre le contrat actuel et le nouveau contrat de délégation de service public. Il précise notamment les obligations du délégataire relatives :

- Aux modalités de transfert des ouvrages, équipements et stocks dont l'état des lieux sera annexé au protocole,
- Aux informations relatives au personnel affecté au service,
- À l'établissement du bilan de clôture de la délégation,
- Aux modalités de suivi et de contrôle de la bonne exécution des opérations de fin de contrat,
- À la fixation de la valeur financière du ticket de sortie et ses modalités de recouvrement :  
**44 400 € TTC.**

Ce protocole ne modifie pas l'économie générale du contrat de délégation en cours. Il constitue un document d'organisation destiné à garantir la bonne exécution des obligations de chacune des parties jusqu'à la clôture définitive de la convention et à préserver la continuité du service public.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le protocole de fin de contrat annexé à la présente délibération.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la convention de délégation de service public conclue le 21 décembre 2000 et ses avenants,  
Vu le projet de protocole de fin de délégation de service public annexé à la présente,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil communautaire DECIDE :

- D'APPROUVER le protocole de fin de la délégation de service public relative à la piscine intercommunale du Pays de Maïche annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- DE CHARGER Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

Berger  
Levisault

ID : 025-200023075-20260709-DEL\_2026\_07\_01-DE

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Communauté de communes du Pays de Maïche**

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • [contact@ccpm-maiche.com](mailto:contact@ccpm-maiche.com) • [paysdemaiche.fr](http://paysdemaiche.fr)